

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation  
FS/EM/12/2013**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Société Nationale d'Investissement (SNI) représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Hassan Bouhemou, a déclaré le 22 avril 2013, avoir cédé sur le marché de blocs, le 17 avril 2013, 1 152 541 actions Cosumar, au cours unitaire de 2.000,00 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 50% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la SNI détient 1 517 405 actions Cosumar, soit 36,20% du capital de ladite société.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières